

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DU 10 DÉCEMBRE 2024

MEMBRES AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :

Représentants des Habitants :

Madame DUBOIS, PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE.

Madame CHEVRIER Suzanne.

Monsieur GIRAULT Jean.

Madame GUILLOU Jocelyne.

Madame ORIA Yvette.

Représentant des Familles :

Monsieur BOISSAYE Daniel, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE.

Madame LOINTIER-GOLD Françoise.

Représentant des Représentants Légaux :

Madame ROILAND Brigitte.

Représentant du personnel Syndicat SUD Santé Sociaux :

Madame MVOUIKA Ida.

Représentant du Conseil d'Administration :

Monsieur CRAVENAUD Michel, Conseiller Municipal.

Représentante des bénévoles accompagnant les personnes accueillies :

Madame TORNÉ Liliane, Association VMEH.

Le médecin coordonnateur :

Docteur SCHMITT Frédéric.

Représentante des membres de l'équipe médico-soignante :

Madame GIRAULT Louise, Cadre Supérieur de Santé Paramédical.

MEMBRES INVITÉS PRÉSENTS :

Monsieur ESSALHI, Directeur ; Madame PIRO-MAHÉ, Directeur Adjoint ; Madame DEIBER, Responsable des Finances ; Madame DESMARES, Assistante de Direction ; Madame BEAUMONT, Animatrice ; Madame GOMEZ, Animatrice (ff) ; Madame JARNOUX, Ergothérapeute ; Monsieur VOISIN, Responsable Restauration ; Madame BUIRE, Psychologue ; Madame ROY, Accueil-Communication ; Madame DULONG, Représentante CDCA ; Monsieur FANDO Guy, Conseiller Municipal.

MEMBRES EXCUSÉS : Madame GOUSSET, Représentante des Habitants

HABITANTS, FAMILLES ET PROCHES PRÉSENTS : cf. feuille d'émargement jointe au présent procès-verbal.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame DESMARES, Assistante de Direction.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Adoption du Procès-Verbal de la séance du 15 octobre 2024
- 2) Questions des familles
- 3) Le Référent Institutionnel au sein de la Résidence DEBROU :
 - Liste des Référents Institutionnels réactualisée en date du 29 novembre 2024
- 4) Projets d'Accompagnement Personnalisé :

- Tableau de suivi des habitants disposant d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) en date du 29 novembre 2024
- 5) Axes de travail prioritaires et projets des services Animation – Restauration/Diététique – Psychologie – Ergothérapie
- 6) Enquêtes de satisfaction 2025 :
 - Enquête de satisfaction à l'attention des Habitants - 2025
 - Enquête de satisfaction à l'attention des Familles - 2025
- 7) Plan grand froid 2024/2025 :
 - Mesure de précaution et de prévention : port obligatoire du masque chirurgical pour le personnel, les visiteurs et les intervenants extérieurs
 - Bilan de la campagne de vaccination antigrippale 2024
 - Campagne de vaccination contre la COVID-19
- 8) Recommandation de la Commission Européenne : Renforcement des mesures relatives aux environnements sans fumée
- 9) Loi du 08 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien-vieillir et de l'autonomie : Reconnaissance d'un droit de visite et droit d'accueillir un animal de compagnie en Ehpad
- 10) Évaluation de la qualité des prestations délivrées par la Résidence DEBROU :
 - Évaluation/Certification de la Résidence DEBROU dans le cadre du nouveau dispositif d'évaluation instauré par la Haute Autorité de Santé (HAS) du mardi 03 juin 2025 au vendredi 06 juin 2025
- 11) Décision Modificative EPRD 2024 N°1
- 12) Dons 2024 à l'attention de la Résidence DEBROU
- 13) Présentation des menus de fêtes

La séance est ouverte à 14H32.

Madame La Présidente, Monsieur Le Vice-Président et Monsieur Le Directeur accueillent avec plaisir les habitants, les familles et proches présents au sein du public de ce Conseil de la Vie Sociale et les remercient pour leur présence. Ils souhaitent également la bienvenue au public qui assiste à la séance en distanciel, avec l'application Zoom.

Madame La Présidente cède la parole à Monsieur Le Vice-Président pour présider la séance du Conseil de la Vie Sociale de ce jour, mardi 10 décembre 2024.



Monsieur Le Directeur et Monsieur Le Vice-Président informent les membres du Conseil de la Vie Sociale de la présence de Madame Thérèse BOUILLET et de Madame Chantal DESAGUILLER, membres de la nouvelle Association « Les Petits Bonheurs ».

Monsieur Le Vice-Président annonce qu'il modifie en conséquence l'ordre du jour, et donne la parole à Madame Thérèse BOUILLET, Présidente de l'Association Les Petits Bonheurs.

Madame BOUILLET présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale et aux personnes présentes dans l'assemblée l'Association « Les Petits Bonheurs », créée le 19 novembre 2024 en remplacement de l'Association « Toujours Jeune Ensemble ».

Monsieur Le Vice-Président demande si les bénévoles de l'association « Les Petits Bonheurs » interviendront toujours auprès des habitants de la Résidence les mardis après-midi, dans le

cadre d'activités ?

Madame BOUILLET répond par l'affirmative.

Monsieur Le Vice-Président et Monsieur Le Directeur remercient les membres de l'Association « Les Petits Bonheurs » pour leur action auprès des habitants de l'établissement.

Monsieur Le Directeur remercie chaleureusement l'ensemble des bénévoles qui participent à offrir aux habitants tout au long de leur séjour, des moments de joie et de partage.

1- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2024

Le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2024 a été transmis aux membres du Conseil de la Vie Sociale.

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2024.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2- QUESTIONS DES FAMILLES

Monsieur Le Vice-Président rapporte que « depuis le dernier CVS du 17 octobre 2024, en respect de notre convention d'alternance mensuelle de nos réunions avec les familles avec celles spécifiques avec les psychologues nous avons pu les réunir le 02 décembre 2024.

Mmes ROILAND et LOINTIER-GOLD étaient excusées. »

Monsieur Le Vice-Président rapporte que 5 familles étaient présentes – dont une venue à la réunion de la psychologue la semaine précédente – toutes dont les proches étaient arrivés dans la Résidence très récemment (1 et 2 mois, et même 15 jours !), ce qui explique certaines questions.

Monsieur Le Vice-Président informe que « Nous avons pu donner – comme habituellement – des informations générales sur la Résidence, son fonctionnement, son personnel, ses valeurs, ses projets, et ses avantages comparés à la majorité des autres EHPAD français, mais également un point sur l'actualité (les vaccinations, les ampoules LED, le gaz de la biomasse, l'arrivée d'une Gouvernante et d'une Animatrice, ...) et remis à certaines quelques documents (fiche d'évènement indésirable).

Monsieur Le Vice-Président rapporte qu'il n'y a pas eu de questions d'ordre général posées, sauf la suivante :

- 1- Le rôle du Référent Institutionnel n'est toujours pas assez connu, mais, en revanche, son identité l'est beaucoup mieux (j'ai donné les prénoms seulement à 2 familles à leur demande).

Cela, et ce qui précède, montre qu'il y eu un réel progrès dans la communication en général, et à l'accueil en particulier, ces deux questions avaient été posées lors de la dernière réunion.

Madame Ida M, Aide-Soignante au sein de l'unité de vie « A2 – Les Œillets », présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le rôle et les missions du Référent Institutionnel.

Monsieur le Directeur rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale le dispositif de Référent Institutionnel au sein de la Résidence DEBROU et rappelle la mise en ligne sur le site internet www.debrou.fr de deux vidéos tournées au sein de l'établissement. Monsieur Le Directeur informe que la liste des référents institutionnels est actualisée en tant que de besoin, présentée lors de chaque Conseil de la Vie Sociale et affichée au sein des unités de vie de la Résidence DEBROU.

Par ailleurs, Madame ROY rappelle qu'à chaque nouvelle admission au sein de la Résidence DEBROU, il est remis dans le logement de l'habitant un carton d'information à l'attention de l'habitant et un carton d'information à l'attention de la famille précisant pour chacun l'identité du référent institutionnel.

Monsieur Le Directeur remercie Monsieur Le Vice-Président et les membres du Conseil de la Vie Sociale pour l'accompagnement des familles et proches des habitants de la Résidence DEBROU.

Monsieur Le Vice-Président ajoute que : « Mieux, il y a eu des compliments ! Et je me dois de rapporter ici un témoignage édifiant :

- 2- Un Monsieur, dont le Père est arrivé dans la Résidence il y a 15 jours seulement (!), nous a dit qu'il avait 100 ans (!), et qu'il était dans un état physique et mental très préoccupant : il ne s'alimentait plus, et, mal voyant, ne supportait pas qu'on le touche (tout ce qui est tactile revêt évidemment une grande importance dans ce cas). Il a décrit l'extrême bienveillance montrée par le personnel qui s'est efforcé, avec persévérance et patience, à essayer de trouver des formes d'alimentation qui lui plaisent, et, ce jour, juste avant notre réunion, il a eu pour la 1ère fois un déjeuner complet ! De plus, le médecin de la résidence qui s'est occupé de lui, a trouvé un traitement qui lui a permis d'accepter d'être touché, pour le lever et les autres actes quotidiens. »

« Cela méritait d'être dit et écrit. »

Monsieur Le Directeur remercie Monsieur Le Vice-Président pour le partage de ce témoignage. Monsieur Le Directeur ajoute que ce témoignage nous rappelle l'importance de notre mission auprès des habitants accueillis au sein de notre établissement.

Monsieur Le Directeur remercie les habitants, les familles et les proches ainsi que le personnel pour leur confiance et leur soutien.

Monsieur Le Vice-Président souligne qu'à la fin de la réunion, « toutes les familles présentes nous ont remercié chaleureusement pour ces informations, et souligné l'importance de ces échanges : cela confirme l'intérêt de nos réunions qui apportent – ou rappellent – des éléments concrets qui complètent les informations que les familles reçoivent par ailleurs, tant par le personnel que par les notes reçues par internet.

À nouveau, Monsieur Le Directeur remercie vivement les membres du Conseil de la Vie Sociale de ce véritable accompagnement des familles et proches des habitants de la Résidence DEBROU et leur apporte tout son soutien pour faire perdurer ces temps d'échanges.

3- LE RÉFÉRENT INSTITUTIONNEL AU SEIN DE LA RÉSIDENCE DEBROU

- Liste des Référents Institutionnels réactualisée en date du 29 novembre 2024

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Comme évoqué précédemment, Monsieur Le Directeur présente la liste des référents institutionnels et informe que celle-ci est actualisée en tant que de besoin, présentée lors de chaque Conseil de la Vie Sociale et affichée au sein des unités de vie de la Résidence DEBROU.

4- PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉS

- Tableau de suivi des habitants disposant d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale que le PAP ou Projet d'Accompagnement Personnalisé est un outil de coordination visant à répondre à long terme aux besoins et attentes de la personne accueillie. Chaque personne accompagnée a des attentes et des besoins singuliers, que le professionnel s'emploie à intégrer dans le projet personnalisé. Il se décline en une programmation de prestations et d'activités individuelles ou collectives en cohérence avec les besoins et envies de l'habitant. Il permet d'inclure différents volets plus spécifiques articulés entre le volet de la vie sociale, de la vie quotidienne et du soin. Il tient compte du parcours de vie, du parcours de soins et du parcours d'accompagnement de l'habitant. Le PAP doit être évalué ou réévalué autant que de besoin et au minimum une fois par an.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le tableau de suivi des habitants disposant d'un projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) actualisé et à jour à 100%.

Monsieur Le Directeur informe que ce point sera présenté à chaque Conseil de la Vie Sociale.

5- AXES DE TRAVAIL PRIORITAIRES ET PROJETS DES SERVICES ANIMATION – RESTAURATION/DIÉTÉTIQUE – PSYCHOLOGIE – ERGOTHÉRAPIE

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur VOISIN, Responsable du service Restauration, pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service restauration-diététique.

Monsieur VOISIN informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que dans le cadre de la semaine du goût qui s'est déroulée en octobre dernier, les habitants de la Résidence DEBROU ont pu apprécier des plats mettant à l'honneur les régions de France.

Monsieur VOISIN informe également les membres du Conseil de la Vie Sociale de la participation de la Résidence DEBROU à la semaine de sensibilisation à la dénutrition, courant novembre 2024.

Des repas thérapeutiques ont été organisés par Madame HUAULT au sein des unités protégées et au sein des unités de vie toutes dépendances.

Les habitants sollicités pour participer à ces repas thérapeutiques étaient prioritairement ceux nécessitant une aide pour la prise du repas. Ces derniers ont exprimé leur satisfaction.

Cette semaine a eu pour objectif de sensibiliser les habitants et les professionnels en les informant sur les gestes simples qui permettent de prévenir la dénutrition et en leur expliquant comment la dépister et la prendre en charge.

Monsieur VOISIN informe les membres du Conseil de la Vie Sociale de la stricte application de la loi *EGALIM* au sein de la Résidence DEBROU, à savoir, notamment :

- Information concernant les marchés de fourniture de pain biologique, de viande fraîche labellisée et de fruits et légumes frais,
- Réduction du gaspillage alimentaire et tri des biodéchets en vue de leur valorisation,
- Suppression du plastique à usage unique,
- Inscription de l'origine des denrées alimentaires sur les menus.

Monsieur VOISIN informe également les membres du Conseil de la Vie Sociale que la Commission des Menus s'est tenu le vendredi 06 décembre dernier. Monsieur VOISIN rappelle que l'ensemble des habitants ainsi que leurs familles et proches sont conviés à y participer notamment pour y exprimer leurs avis et préférences alimentaires dans le cadre de l'élaboration des menus.

Monsieur VOISIN ajoute qu'une séance de dégustation est systématiquement proposée à tous les habitants lors de chaque commission des menus.

Monsieur Le Vice-Président rapporte aux membres du Conseil de la Vie Sociale avoir pu participer à une commission des menus en avril dernier. Il dit avoir été impressionné par l'écoute et la qualité des réponses apportées par les professionnels du service restauration.

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Madame BEAUMONT, Animatrice, et Madame GOMEZ, Animatrice (ff) pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service vie sociale – animation.

Madame BEAUMONT, animatrice au sein des unités de vie « Les Lys » - A1, « Les Œillets » A2, « Les Iris » - B1 et « Les Dahlias » - B2 se présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale et présente succinctement les animations programmées au cours des semaines à venir. Elle précise que le programme des animations est affiché à l'accueil de l'établissement ainsi qu'au sein des restaurants des unités de vie.

Monsieur Le Vice-Président fait remarquer que la salle « vie sociale et animation » est remarquablement décorée et demande aux animatrices si les habitants de la Résidence ont participé à la confection des décorations de Noël ?

Madame GOMEZ informe qu'une partie de la décoration de Noël a été réalisée par les habitants.

Monsieur Le Vice-Président, les membres du Conseil de la Vie Sociale, Monsieur Le Directeur et l'ensemble des professionnels souhaitent encore la bienvenue à Madame BEAUMONT.

Madame GOMEZ, animatrice au sein des unités protégées se présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale et rappelle les principales dates festives à retenir en cette fin d'année 2024.

Madame LOINTIER-GOLD salue le professionnalisme de Madame GOMEZ, Animatrice (ff) au sein des unités protégées et la remercie vivement pour les animations proposées au sein de l'unité de vie Les Bleuets – A0.

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Madame BUIRE pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service de psychologie.

Madame BUIRE rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale que le service de psychologie est organisé de la manière suivante :

- **Madame FENECH Pauline**, Psychologue des Unités Protégées A0-Les Bleuets et B0-Les Amaryllis ainsi que des PASA,
- **Madame POUSSIGUE Anne**, Psychologue au sein des unités de vie A1-Les Lys et A2-Les Œillets,
- **Madame BUIRE Océane**, Psychologue au sein des unités de vie B1-Les Iris et B2-Les Dahlias.

Madame BUIRE rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale la nomination officielle des psychologues en qualité de Référentes Bienveillance de la Résidence DEBROU.

Madame BUIRE rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale les quatre principaux axes de travail des psychologues de la Résidence DEBROU :

- 1) Axe de travail N°1 : Les Habitants de la Résidence DEBROU.
- 2) Axe de travail N°2 : Les Familles et les Proches.
- 3) Axe de travail N°3 : Les Professionnels de la Résidence DEBROU.
- 4) Axe de travail N°4 : La Résidence DEBROU.

Madame BUIRE rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale l'institutionnalisation des groupes de formation des familles et des proches sur la maladie d'Alzheimer, les troubles apparentés et les troubles du comportement animés par le service de psychologie.

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Madame JARNOUX pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service Ergothérapie.

Dans le cadre de la continuité de l'Amélioration de la Qualité de Vie des Habitants, des Familles et du Personnel, Madame JARNOUX informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'elle intervient au sein de toutes les unités de vie selon un planning défini afin de proposer des actions de prévention des risques de chutes, des actions de prévention des escarres, des actions de réadaptation de la mobilité et des transferts etc. ...

Madame JARNOUX travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire et en étroite collaboration avec les infirmiers et aides-soignants qui la sollicitent notamment quant aux Projets d'Accompagnement Personnalisés des Habitants.

Aussi, Madame JARNOUX informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'elle participe, en lien avec SIEL BLEU, aux activités de gymnastique douce organisées tous les lundis après-midi au sein de l'espace Vie Sociale et Animation. Pas moins de trente habitants participent à ces ateliers.

Monsieur Le Vice-Président et les membres du Conseil de la Vie Sociale remercient les personnels paramédicaux pour leur professionnalisme et pour la présentation de leurs axes de travail prioritaires

6- ENQUÊTES DE SATISFACTION 2025

- Enquête de satisfaction à l'attention des Habitants - 2025
- Enquête de satisfaction à l'attention des Familles - 2025

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale l'enquête de satisfaction 2025 à l'attention des Habitants et l'enquête de satisfaction 2025 à l'attention des Familles.

Pour ce qui concerne l'enquête de satisfaction à l'attention des Familles, Monsieur Le Vice-Président évoque l'impossibilité, parfois, pour certaines familles et proches, de pouvoir répondre à certains items par défaut de connaissance.

Dans ce contexte, il suggère de préciser dans la rubrique « remarques et suggestions » à la fin de chaque thème proposé, l'impossibilité de répondre à certaines questions.

Monsieur Le Directeur valide cette proposition et remercie Monsieur Le Vice-Président.

Avis n° 2024-019 : Enquête de satisfaction à l'attention des Habitants 2025 – Enquête de satisfaction à l'attention des Familles 2025

Il est procédé au vote de l'avis n° 2024 - 019.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale de la Résidence DEBROU se prononcent de la manière suivante :

	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	VOTES POUR
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	0	1	12

L'avis n°2024-019 est adopté à l'unanimité moins une voix.

7- PLAN GRAND FROID 2024/2025

- Mesure de précaution et de prévention : port obligatoire du masque chirurgical pour le personnel, les visiteurs et les intervenants extérieurs

Monsieur Le Vice-Président donne la parole au Docteur SCHMITT, Médecin coordonnateur, pour présenter un point relatif à la situation sanitaire au sein de la Résidence DEBROU.

Le Docteur SCHMITT rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale que 49 habitants ont été testés positifs à la COVID-19 entre le 15 septembre 2024 et le 19 octobre 2024 ; ces derniers ont fait l'objet d'une surveillance médicale et paramédicale étroite.

Si la majorité des habitants atteints n'a présenté que des formes modérées de la maladie, deux personnes sont malheureusement décédées.

Le Docteur SCHMITT rappelle les mesures de prévention mises en place et appliquées au sein de l'établissement :

- Port obligatoire du masque chirurgical pour le personnel, les visiteurs et les intervenants extérieurs ;
- Lavage régulier des mains au savon ou à la solution hydro-alcoolique entre chaque soin et chaque habitant ;
- Respect d'une distance de sécurité entre toutes les personnes ;
- Utilisation de mouchoirs jetables à usage unique, à jeter immédiatement après usage, puis lavage des mains après chaque mouchage ;
- Aération régulière des locaux ;

- Renforcement du bio-nettoyage (poignées de portes, tables, ...) avec un produit virucide ;
- Hygiène stricte des locaux et des WC ;
- Pour les habitants faisant l'objet d'un isolement préventif ou curatif, mise en œuvre des mesures barrières renforcées (organisation de la prise en soin adaptée, port obligatoire d'une sur-blouse, masque, visière, gants...).

Monsieur Le Directeur rappelle la communication, le 16 septembre 2024, d'une note d'information à destination des habitants de la Résidence DEBROU, des familles et proches, des membres du Conseil de la Vie Sociale et de l'ensemble du personnel de l'établissement, informant du cluster COVID-19 au sein d'une unité de vie protégée de la Résidence et des mesures prises pour la sécurité de tous et instaurant le port du masque obligatoire au sein de cette unité de vie, à l'exception des habitants.

Puis, Monsieur Le Directeur rappelle la communication, le 30 septembre 2024, d'une note d'information à destination des habitants de la Résidence DEBROU, des familles et proches, des membres du Conseil de la Vie Sociale et de l'ensemble du personnel de l'établissement, informant des mesures mises en œuvre pour faire face à l'augmentation du nombre de personnes atteintes par la COVID-19 dans d'autres unités de vie, soit le port obligatoire du masque chirurgical pour toutes les personnes venant de l'extérieur et jusqu'à nouvel ordre, étant entendu que tous les habitants restent exemptés du port du masque.

Monsieur Le Directeur rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale la réclamation d'un membre de la famille d'une habitante de la Résidence DEBROU auprès de la Défenseure des Droits quant aux mesures sanitaires mises en œuvre au sein de la Résidence DEBROU.

Monsieur Le Directeur fait lecture aux membres du Conseil de la Vie Sociale du courrier de la Défenseure des Droits en réponse à ladite réclamation : « les mesures sanitaires mises en œuvre au sein de l'EHPAD DEBROU répondent à un objectif préventif visant à garantir la sécurité des résidents. Celles-ci sont prises conformément aux recommandations et à la législation en vigueur ».

Monsieur Le Vice-Président rappelle qu'un journaliste était présent lors du Conseil de la Vie Sociale le mardi 15 octobre 2024 pour évoquer la situation sanitaire au sein de la Résidence DEBROU et plus particulièrement concernant la question du maintien du port obligatoire du masque au sein de la Résidence DEBROU, pour les familles et proches des habitants, intervenants extérieurs ainsi que pour les personnels. Un article de presse avait été publié dans le journal local La Nouvelle République.

Monsieur Le Directeur rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale que l'avis des représentants du Conseil de la Vie Sociale et l'avis des représentants du personnel, lors des instances du Conseil de la Vie Sociale et du Comité Social d'Établissement d'octobre 2024, avaient été recueillis sur le maintien du port obligatoire du masque au sein de la Résidence DEBROU.

À l'unanimité, dans ces deux instances, leur avis a été favorable au maintien du port obligatoire du masque durant la période de circulation des virus hivernaux.

Eu égard la réponse apportée par la Défenseure des Droits et présentée en séance par Monsieur Le Directeur, Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur le port obligatoire du masque chirurgical pour le personnel, les visiteurs et les intervenants extérieurs durant la période de circulation des virus hivernaux.

Avis n° 2024-020 : Mesure de précaution et de prévention : port obligatoire du masque chirurgical pour le personnel, les visiteurs et les intervenants extérieurs

Il est procédé au vote de l'avis n° 2024 - 020.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale de la Résidence DEBROU se prononcent de la manière suivante :

	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	VOTES POUR
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	1	0	12

L'avis n°2024-020 est adopté : 12 membres représentants du Conseil de la Vie Sociale ont voté en faveur de la proposition, tandis qu'un membre s'est prononcé contre.

- Bilan de la campagne de vaccination antigrippale 2024
- Campagne de vaccination contre la COVID-19

Monsieur Le Directeur rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale que, comme chaque année, la Résidence DEBROU organise la vaccination antigrippale des habitants et des personnels volontaires.

Monsieur Le Vice-Président donne la parole au Docteur SCHMITT, Médecin coordonnateur, pour présenter le bilan de la campagne vaccination antigrippale 2024 et un point sur la campagne de vaccination contre la Covid-19.

Pour ce qui concerne la vaccination antigrippale des habitants, le Docteur SCHMITT indique que neuf refus ont été prononcés.

Au total, 95% des habitants de la Résidence DEBROU ont bénéficié de la vaccination antigrippale.

Pour ce qui concerne la vaccination antigrippale du personnel, 27 agents volontaires ont été vaccinés au sein de la Résidence DEBROU par l'équipe infirmière.

Concernant la vaccination Covid-19 des habitants, le Docteur SCHMITT indique que 10 refus ont été prononcés.

8- RECOMMANDATION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE : RENFORCEMENT DES MESURES RELATIVES AUX ENVIRONNEMENTS SANS FUMÉE

Monsieur le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur rappelle que ce point a été abordé lors de la précédente séance du Conseil de la Vie Sociale au sein de laquelle il a transmis aux membres du Conseil de la Vie Sociale les Recommandations de la Commission Européenne : Renforcement des mesures relatives aux environnements sans fumée.

Au sein de la Résidence DEBROU et pour prévenir tout risque d'incendie, Monsieur Le Directeur rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale qu'il envisage, en 2025, pour le personnel d'une part et pour les habitants et les familles d'autre part, de créer un espace fumeur.

Pour les habitants et pour les familles, Monsieur Le Directeur propose aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se réunir pour envisager une réflexion sur ce sujet.

Avis n° 2024-021 : Résidence DEBROU - Renforcement des mesures relatives aux environnements sans fumée

Il est procédé au vote de l'avis n° 2024 - 021.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale de la Résidence DEBROU se prononcent de la manière suivante :

	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	VOTES POUR
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	0	0	13

L'avis n°2024-021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

9- LOI DU 08 AVRIL 2024 PORTANT MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN-VIEILLIR ET DE L'AUTONOMIE : RECONNAISSANCE D'UN DROIT DE VISITE ET DROIT D'ACCUEILLIR UN ANIMAL DE COMPAGNIE EN EHPAD

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur rappelle que ce point a été abordé lors de la précédente séance du Conseil de la Vie Sociale au sein de laquelle il a informé les membres du Conseil de la Vie Sociale que la loi « Bien vieillir » du 08 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien-vieillir et de l'autonomie prévoit des changements. Elle garantit, entre autres, le droit d'accueillir un animal de compagnie.

Monsieur Le Directeur demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir partager leurs avis sur la loi « Bien vieillir » du 08 avril 2024 qui permet aux habitants d'EHPAD et de Résidences Autonomie d'accueillir, sous certaines conditions, leur animal de compagnie

Après ces échanges, Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur le droit pour un habitant de la Résidence DEBROU d'accueillir un animal de compagnie.

Avis n° 2024-022 : Droit pour un habitant de la Résidence DEBROU d'accueillir un animal de compagnie

Il est procédé au vote de l'avis n° 2024 - 022.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale de la Résidence DEBROU se prononcent de la manière suivante :

	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	VOTES POUR
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	12	1	0

À l'unanimité moins une voix, l'avis n°2024-023 n'est pas adopté : 12 membres représentants du Conseil de la Vie Sociale ont voté contre, tandis qu'un membre s'est abstenu.

Monsieur Le Directeur prend acte de l'avis des membres du Conseil de la Vie Sociale.
Monsieur Le Directeur précise que le droit de visite des animaux de compagnie est toujours autorisé, conformément au règlement de fonctionnement de la Résidence DEBROU.

10- ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES PRESTATIONS DÉLIVRÉES PAR LA RÉSIDENCE DEBROU

- Évaluation/Certification de la Résidence DEBROU dans le cadre du nouveau dispositif d'évaluation instauré par la Haute Autorité de Santé (HAS) du mardi 03 juin 2025 au vendredi 06 juin 2025

Monsieur le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que la qualité des prestations délivrées par la Résidence DEBROU va faire l'objet d'une évaluation par un organisme extérieur indépendant lors d'une visite, du mardi 03 juin 2025 au vendredi 06 juin 2025.

La procédure d'évaluation porte sur la qualité des prestations délivrées aux personnes accompagnées.

Pour répondre aux orientations stratégiques posées et dans une approche centrée sur la personne accompagnée, le référentiel d'évaluation est structuré en trois chapitres :

- 1- Les Habitants
- 2- Les Professionnels
- 3- L'Établissement

Le référentiel comprend :

- 139 critères dits « standards » qui correspondent aux attendus de l'évaluation ;
- 18 critères dits « impératifs » qui correspondent à des exigences impliquant la mise en place d'actions spécifiques dans la continuité immédiate de la visite d'évaluation, si elles ne sont pas satisfaites.

Monsieur Le Directeur informe que le décret n° 2024-1138 du 4 décembre 2024 fixe les modalités de publication des résultats des évaluations de la qualité des prestations délivrées par les ESMS.

Il précise la forme et le contenu de la publication sous deux formes :

- ✓ Une publication par la Haute autorité de santé (HAS) sur son site internet
- ✓ Un affichage dans les locaux de la Résidence DEBROU ainsi que sur le site internet www.debrou.fr

11- DÉCISION MODIFICATIVE EPRD 2024 N°1

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

La Décision Modificative EPRD 2024 N°1 a été transmise aux membres du Conseil de la Vie Sociale avec la convocation.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale la Décision Modificative EPRD 2024 N°1.

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur la Décision Modificative EPRD 2024 N°1.

Avis n° 2024-023 : EHPAD DEBROU – Décision Modificative EPRD 2024 N°1

Il est procédé au vote de l'avis n° 2024 - 023.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale de la Résidence DEBROU se prononcent de la manière suivante :

	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	VOTES POUR
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	0	1	12

L'avis n°2024-023 est adopté à l'unanimité moins une voix.

12- DONS À L'ATTENTION DE LA RÉSIDENCE DEBROU

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur informe des dons réalisés en faveur de la Résidence DEBROU.

Il rappelle le mode opératoire à respecter pour les dons : l'établissement n'accepte que les dons utiles dans l'immédiat aux habitants. Monsieur Le Directeur rappelle qu'un tarif de gardiennage de meuble a été instauré au sein du Contrat de Séjour.

13- PRÉSENTATION DES MENUS DE FÊTES

Monsieur le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale, sans en dévoiler le contenu, les menus de fêtes de fin d'année.

- ❖ Repas festif du mercredi 18 décembre 2024
- ❖ Repas du réveillon de Noël le mardi 24 décembre 2024
- ❖ Repas de Noël le mercredi 25 décembre 2023
- ❖ Repas du réveillon du Jour de l'An le mardi 31 décembre 2024
- ❖ Repas du Jour de l'An le mercredi 01 janvier 2025

Avant de procéder à la clôture de la séance, Monsieur le Vice-Président remercie chaleureusement l'ensemble des membres du Conseil de la Vie Sociale pour leurs différentes remarques et leurs questionnements sur les points présentés au cours de la séance ; ils les remercient également pour leurs approbations.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été abordés, Madame La Présidente, Monsieur Le Vice-Président et Monsieur Le Directeur remercient les membres du Conseil de la Vie Sociale présents ainsi que les habitants, les familles et proches y ayant assisté, souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année à tous et clôturent la séance à 16H38.

Le Président suppléant
du Conseil de la Vie Sociale

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Girault'.

J. GIRAULT

Le Vice-Président
du Conseil de la Vie Sociale

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Boissaye'.

D. BOISSAYE

Fait à Joué-lès-Tours le 10 décembre 2024